

**Annexe n°7****TRIBUNAL D'INSTANCE DE DOUAI****Service de la Protection des majeurs**

66 Rue Saint-Julien

4ème étage

BP 828

59508 DOUAI CÉDEX

Téléphone : 03.27.99.95.76 - Fax : 03.27.97.97.39

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE  
DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE DOUAI**

27 MARS 2018

N°R.G. : 88/01620

Cabinet : A

Monique COUPE

**ORDONNANCE DE VENTE****D'IMMEUBLE**

Le 16 Mars 2018,

Nous, Céline SYSKA, Juge des tutelles, assistée de Céline LATREILLE, faisant fonction de Greffier ;

Vu la requête reçue le 08 mars 2018 de l'ASAPN, en qualité de tuteur, de Mlle Monique COUPE et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article 505 du Code Civil ;

Attendu qu'il est envisagé de vendre à l'amiable la parcelle, cadastré B n°949 à RAIMBEAUCOURT, dont Mlle Monique COUPE est propriétaire en indivision ;

Attendu que le prix offert pour ce bien correspond à sa valeur vénale actuelle ainsi qu'il résulte de l'avis de Maître LEMAIRE ;

Attendu que cette opération étant conforme à l'intérêt de la personne protégée, il y a lieu de l'autoriser ;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir le réemploi des fonds ;

Attendu qu'il convient, vu l'urgence, d'ordonner l'exécution provisoire de cette décision ;

PAR CES MOTIFS

Nous juge des tutelles, statuant, hors la présence du public, par ordonnance rendue en premier ressort,

**Autorisons ASAPN, en qualité de tuteur, à vendre à l'amiable la parcelle cadastré B n°949 à RAIMBEAUCOURT, au prix minimum de 48.000€ net vendeur payable comptant à la signature de l'acte authentique ;**

Disons que le capital revenant à Mlle Monique COUPE sera déposé sur un compte ouvert à son nom chez un dépositaire agréé par le Gouvernement, et qu'une requête devra nous être présentée par ASAPN, en qualité de tuteur pour le placement des fonds dans le délai de 3 mois à compter de ce versement.

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision qui sera notifiée à :

ASAPN

La Greffière

Pour copie certifiée conforme  
Le Greffier en Chef

La Juge des Tutelles

**Annexe n°7**

COUPÉ Jean  
Résidence Artois  
Bât. C. App't n° 140  
306 boulevard Albert 1<sup>er</sup>  
59500 DOUAI

Lemaire et associés  
Notaires

- 8 FEV. 2018  
116773

Maître Jean, Yves LEMAIRE  
Notaire  
11 rue Edouard Pecheux  
CS 90145  
62820 CARVIN

V/réf. Maître Jean, Yves Lemaire / VZ  
Raimbeaucourt / COUPÉ

Douai, le 07 février 2018

Maître,

J'ai bien reçu votre courrier du 1<sup>er</sup> février 2018.  
Je vous confirme ma lettre du 5 décembre 2017 et vous renouvelle mon accord  
pour la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 949 à Raimbeaucourt.

Veuillez agréer, maître, l'assurance de ma considération distinguée,

